

Accidents du travail : de la déclaration aux responsabilités civiles et pénales (recyclage conseiller en prévention) // #3038

 4 h  95,00 €

Public

Recyclage destiné aux conseillers en prévention

Prérequis

Disposer d'un certificat de conseiller en prévention

Objectifs

Le Code du Bien-Être au Travail, Livre II - Titre 4 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention recommande un recyclage annuel de 3 jours afin de rester informé des modifications dans la réglementation et les progrès scientifiques dans le domaine.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 3038 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/6d879216-9f04-4c6f-ade2-458474301240\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/6d879216-9f04-4c6f-ade2-458474301240) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Partie 1 :

- les accidents du travail
- La prime « Accidents du travail »
- Le risque aggravé – références légales
- Cotisation spéciale
- Statistiques
- Définition d'un « accident du travail »
- Le chemin du travail
- La déclaration d'accident de travail
- Exemples
- Accident bénin
- Comment compléter une fiche d'accident ?
- Les spécificités dans le secteur public
- Le rôle de l'assureur
- La rémunération, l'incapacité temporaire, l'incapacité permanente, l'accident mortel
- Les frais médicaux et de déplacement
- Les compétences du conseiller en prévention
- La rédaction d'un rapport circonstancié

Partie 2 :

- Responsabilité et pénale
- La responsabilité pénale vs civile
- Analyses et échanges autour de divers exemples de jurisprudence

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

95,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

 VERVIERS

- > Le 5 octobre 2026
De 8h30 à 12h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de recyclage

> **Aides sectorielles à la formation**